

Le contrat d'activité : ni amendable, ni négociable.

[2011 01 24 CGT SUD FSU CNT CDA ni-ni](#) La direction de l'Inrap a convoqué, le 24 janvier 2011 les organisations syndicales à participer à une concertation « sur la définition des règles de gestion et d'une doctrine d'emploi sur les contrats d'activités (CDA) » .

L'intersyndicale a décidé de ne pas participer à cette pseudo-concertation car elle ne répond en rien aux revendications exprimées précédemment par tous les personnels et leurs représentants...

Lisez la suite de ce communiqué ci-contre.